

Des exportations sous haute surveillance

L'Office du Ducroire connaît une forte progression de ses activités. En 2006, le montant des opérations commerciales assurées affiche une hausse de 10%, mais surtout, les aides payées aux entreprises luxembourgeoises grimpent de 78%.

Publié le 13.07.2007

Une fois n'est pas coutume, l'Office du Ducroire a quitté ses locaux du Kirchberg pour présenter son rapport annuel 2006 dans... la halle des soufflantes à Esch-Belval. Le site industriel, reconverti en espace culturel en 2007 pour accueillir l'exposition «All We Need», est aux yeux d'Etienne Reuter, président du Ducroire, hautement symbolique. «Il nous a semblé intéressant de faire cette conférence dans le cadre de cette exposition, qui attire l'attention sur certains problèmes: la lutte pour l'eau, les pollutions, les discriminations, les catastrophes naturelles dues à l'Homme... Les entreprises qui agissent au niveau international sont confrontées à ces problèmes, car un grand nombre de risques, surtout politiques, en découlent», a-t-il expliqué.

Pour soutenir les entreprises exportatrices, l'Office du Ducroire, établissement public créé en 1961 et placé sous l'autorité du ministère des Finances, met à leur disposition un certain nombre d'outils permettant la maîtrise des risques liés à leurs activités sur les marchés étrangers. Notamment toute une gamme d'assurance-crédit, liée aux activités d'import-export, mais aussi aux investissements et à «l'excess of loss».

Alors que les exportations luxembourgeoises ont augmenté, en valeur, de 6% en 2006 (pour s'établir à près de 11 milliards d'euros), le montant des opérations assurées par le Ducroire a progressé de quelque 10% entre 2005 et 2006, à 723 millions d'euros. «L'Office du Ducroire s'est positionné ces dernières années comme un véritable guichet unique pour les exportateurs, se félicite M. Reuter. Nous parvenons à informer très tôt les entreprises sur les différentes formes d'aides qu'elles peuvent obtenir et notre notoriété s'est accrue».

500.000 euros d'aides directes

En revanche, le montant des primes encaissées (5,36 millions d'euros) a fortement régressé depuis 2005, où il s'établissait à 7,68 millions d'euros. «Le montant de la prime est fonction de la durée du risque couvert (garanties sur 12, 24, 36 mois, etc., ndr.) ainsi que des risques politiques dans les pays concernés. Cette régression indique donc que les périodes de couverture sont plus courtes et que l'on constate une amélioration de la situation de certains pays, avec des risques commerciaux moins importants», explique M. Reuter.

L'écart entre le montant total des exportations luxembourgeoises (11 milliards d'euros) et le volume couvert par le Ducroire (723 millions d'euros) peut paraître immense, aussi son président a-t-il tenu à préciser que l'établissement public (qui jouit d'une garantie de l'Etat), assure essentiellement des opérations en dehors de l'Union européenne, tandis que la majorité des exportations du Luxembourg (75% environ) se font à destination de ses pays voisins et que les opérations sont alors couvertes par des sociétés d'assurances de droit privé.

Bien que la couverture des risques s'avère l'activité première du Ducroire, ses missions ne s'arrêtent pas là. A travers le Copel (Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises), l'office propose aux entreprises tout un panel d'aides financières qui permettent d'encourager le commerce extérieur par des mesures d'accompagnement (participation aux frais de promotion, d'exportation et de formation) ainsi que par le biais de participations directes dans le financement des exportations (financement mixte: bonification majorée, don et crédit, assistance technique).

L'an dernier, quelque 160 demandes ont été soumises au Copel. Alors qu'en 2005, 64 entreprises avaient pu bénéficier des différentes aides, en 2006, ce sont 107 entreprises qui ont pu en profiter (14 demandes ont été refusées, 15 étaient en cours de traitement au 31 décembre 2006 et 24 ont été transférées au ministère de l'Economie).

Des paiements relatifs à des frais liés à la promotion de produits d'origine luxembourgeoise à l'étranger ou à la formation de personnel ont été effectués pour un montant total de 497.452 euros, dont 221.000 euros sous forme d'avances remboursables. «A la fin 2006, les promesses valables portaient sur un montant total de 882.624 euros», souligne Jean-Claude Knebler, tout en précisant que l'enveloppe globale allouée à une entreprise ne peut dépasser 200.000 euros versés sur trois ans. Un joli subside, toujours bon à prendre!